

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Programme de coopération
et d'assistance techniques
du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Programme de coopération
et d'assistance techniques
du Conseil de l'Europe

**John Bold
et
Robert Pickard**

Édition anglaise :
*An integrated approach to cultural heritage –
The Council of Europe's Technical Co-operation
and Consultancy Programme*
ISBN 978-92-871-8529-7

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteurs et
ne reflètent pas nécessairement la ligne
officielle du Conseil de l'Europe.*

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toutes les images photographiques identifiées dans ce livre ont été fournies par le Conseil de l'Europe, sauf indication contraire.

Couverture et mise en page: Service de production des documents et publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-8857-1

© Conseil de l'Europe, octobre 2018
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Remerciements

John Bold et Robert Pickard aimeraient remercier le Conseil de l'Europe pour le soutien institutionnel qu'il a fourni pendant la préparation de ce livre. Ils souhaitent, en particulier, reconnaître le rôle important du Secrétariat et de plusieurs membres de l'équipe qui a géré le Programme de coopération technique et d'assistance techniques au fil des années, notamment Valérie-Sophie Bougerolle, Siân Brown, Hakan Demir, Alison Helm, Marilyn Horst, Claudine Nonnenmacher-Cancemi, Valérie Poppe-Muess, Gianluca Silvestrini, Anna Trigona et Mikhaël de Thyse, ainsi que les différents coordinateurs de projets et membres des équipes de projet et autres experts du Conseil de l'Europe qui ont participé aux projets décrits dans ce livre.

Table des matières

ABRÉVIATIONS	5
AVANT-PROPOS	7
RÉSUMÉ	9
Processus	9
Effets	10
Projets futurs	11
CHAPITRE 1 – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : INTRODUCTION À L’ANALYSE (John Bold)	13
Introduction	13
Évolution du Programme de coopération et d’assistance techniques	14
Mesurer les impacts	17
Coopération	20
Stratégie 21	21
CHAPITRE 2 – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : MONUMENTS ET SITES (Robert Pickard)	23
Bref résumé des réalisations passées	23
Objectifs et approches du programme	26
Méthodologie	30
Actions entreprises	32
Résumé des principaux résultats	40
CHAPITRE 3 – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : VILLES HISTORIQUES (Bernard Bouzou)	47
Bref résumé des réalisations passées	47
Objectifs et approches des programmes	52
COMUS	53
Méthodologie	54
COMUS	59
Actions entreprises	60
COMUS	61
Résumé des principaux résultats	62
CHAPITRE 4 – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : TERRITOIRES (Anne Pisot)	69
Bref résumé des réalisations passées	69
Objectifs et approches du programme	71
Méthodologie	72
Actions entreprises	75
Résumé des principaux résultats	82
CHAPITRE 5 – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES D’AVENIR (John Bold)	89
Réflexions sur le programme	89
Perspectives d’avenir	92

ANNEXE I – LA DÉCLARATION DE NAMUR	95
ANNEXE II – LA STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL EN EUROPE AU XXI^E SIÈCLE : COMPOSANTES, DÉFIS ET RECOMMANDATIONS	101
ANNEXE III – PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D’ASSISTANCE TECHNIQUES : CHRONOLOGIE	105
AUTEURS	109

Abréviations

CAL – Cellule d’appui législatif

CCR – Conseil de coopération régionale

CDCPP – Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage

COMUS – Community-Led Urban Strategies in Historic Towns (Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques)

ICBP – Institutional Capacity Building Plan (Plan pour le renforcement institutionnel)

ICCROM – International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property

ICOMOS – International Council on Monuments and Sites (Conseil international des monuments et des sites)

IRPP/SAAH – Integrated Rehabilitation Project Plan/Survey of the Architectural and Archaeological Heritage (Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée/Évaluation du patrimoine architectural et archéologique)

LDPP – Local Development Pilot Project (Projet pilote de développement local)

ONG – Organisation non gouvernementale

OVPM – Organisation des villes du patrimoine mondial

PCAT – Programme de coopération et d’assistance techniques

PCDK – European Union/Council of Europe Joint Programme of Support to the Promotion of Cultural Diversity in Kosovo* (Programme joint Union européenne/Conseil de l’Europe de soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*)

PIL – Prioritised intervention list (Liste d’interventions prioritaires)

PRSEE – Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l’Europe

PTA – Preliminary technical assessment (Évaluation technique préliminaire)

RIC – Reconstruction Implementation Commission in Kosovo* (Commission pour la mise en œuvre de la reconstruction au Kosovo*)

STAGE – Soutien à la transition dans les arts et la culture dans la Grande Europe

STEPS – European Union/Council of Europe Joint Programme for Building Specialisation Strategies on Local Participation and Heritage Resources (Programme joint Union européenne/Conseil de l’Europe pour l’élaboration de stratégies de spécialisation sur la participation locale et les ressources patrimoniales)

TFCS – Task Force for Culture and Society (Groupe d’action sur la culture et la société)

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Avant-propos

La gestion durable du patrimoine est un processus multidisciplinaire et dynamique que le Conseil de l'Europe place depuis longtemps au cœur de son action visant à promouvoir et à protéger le patrimoine culturel. Plus précisément, par le biais de son Programme de coopération et d'assistance techniques, cela fait plus de quarante ans que l'Organisation démontre le rôle du patrimoine dans la revitalisation et le développement durable. Nous nous sommes notamment employés à fixer des normes pour l'élaboration des politiques et à apporter une assistance technique sur mesure aux États membres et à d'autres partenaires. Les travaux importants menés ces dernières années, en particulier dans le cadre des programmes destinés aux pays du Caucase et d'Europe du Sud-Est, ont contribué à établir de bonnes pratiques et des méthodes sur lesquelles les futures activités pourront s'appuyer. En donnant l'exemple et en créant une dynamique, les initiatives du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel ont favorisé le respect des droits de l'homme, encouragé à bâtir des sociétés plus démocratiques et à consolider l'État de droit, et attiré l'attention sur de nouveaux modèles de gouvernance participative.

Dans le cadre de son action consacrée au patrimoine culturel, le Conseil de l'Europe privilégie toujours davantage une approche intégrée qui combine la promotion et la protection de la diversité culturelle, la gouvernance démocratique et l'innovation démocratique. Compte tenu de la valeur spécifique du patrimoine pour la société, il est en effet indispensable d'associer à la prise de décision ceux qui sont les premiers concernés, c'est-à-dire les propriétaires, les habitants, les communautés locales et les autorités locales. Ces acteurs ne doivent d'ailleurs pas non plus être tenus à l'écart des politiques et pratiques nationales de protection du patrimoine culturel.

La présente publication sur le Programme de coopération et d'assistance techniques propose une analyse complète des activités du Conseil de l'Europe, envisagées sous trois aspects principaux : les monuments et les sites, les villes historiques et les territoires. Elle décrit les initiatives majeures prises au fil des décennies, qui ont donné lieu à des outils pratiques sous la forme d'un cadre global, fermement ancré dans les textes relatifs au patrimoine : par exemple la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (Convention de La Valette), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Convention de Grenade) et, plus récemment, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro), les recommandations et les dispositifs de suivi issus de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle, et la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, adoptée en 2017. Ces instruments consolident le cadre et donnent des orientations utiles aux États membres ; ils les font bénéficier des connaissances et de l'expérience du Conseil de l'Europe, tout en tenant compte des différences de situation. La coopération avec l'Union européenne, notamment sur le terrain, nous a permis de renforcer et d'approfondir notre action, et a généré des résultats concrets et des exemples de bonnes pratiques.

La publication ne se contente pas de donner un aperçu des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel mais ouvre aussi des perspectives d'avenir. Nous espérons que ce nouvel ajout à la série consacrée au patrimoine culturel inspirera les États membres, les autorités nationales et locales, les communautés, les universitaires et les praticiens, l'objectif étant de sensibiliser et d'associer un plus large public à une action inclusive en faveur du patrimoine.

Matthew Johnson

Directeur de la citoyenneté démocratique et de la participation

Résumé

Cet ouvrage a pour objet de décrire et d'analyser les processus et les résultats des grands projets touchant au patrimoine menés depuis 2003 dans le cadre du Programme de coopération et d'assistance techniques (PCAT) du Conseil de l'Europe, en association avec la Commission européenne.

L'analyse, divisée par thème, porte sur des projets visant (1) les monuments et les sites, (2) les villes historiques et (3) les territoires. Chaque chapitre passe en revue (brièvement) les réalisations passées, les objectifs et les approches du programme, les méthodes adoptées ainsi que les mesures prises, et présente une synthèse des principaux résultats (qui sont croisés avec les recommandations de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle – Stratégie 21).

PROCESSUS

Le Programme de coopération et d'assistance techniques est un élément clé du Conseil de l'Europe depuis plus de quarante ans. Relevant désormais de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, il est au cœur de la mission sociale et politique de l'Organisation, qui est de développer la démocratie, de défendre les droits de l'homme et de faire progresser l'État de droit.

Le patrimoine a fini par être considéré comme un agent et un processus au terme d'une lente évolution au cours de laquelle plus de 100 projets ont été réalisés avec l'appui de plus de 600 experts. Il s'agissait au début de demandes à caractère spécifique concernant la conservation intégrée et, plus tard, de demandes relatives au développement durable aux abords de monuments et de sites ainsi que dans des villes historiques et des territoires plus larges. Dans ce cadre, des approches et des méthodes novatrices ont été élaborées pour traiter des questions de conservation, de développement urbain et rural, de normes en matière de données et de gestion institutionnelle. Ces innovations ont fait l'objet de demandes d'avis de la part des pays d'accueil.

La fin des années 1990 a été caractérisée par la prépondérance des plans d'action spécifiques. Puis un changement radical de paradigme s'est produit, et ce sont des programmes plus longs ayant la capacité d'avoir un effet durable qui ont été privilégiés, notamment :

- ▶ Le Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe qui inclut : A. le Plan pour le renforcement institutionnel, qui concerne le renforcement des structures de gestion et de la législation relatives au patrimoine par des équipes chargées du soutien institutionnel et juridique ; B. le Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée/Évaluation du patrimoine architectural et archéologique (IRPP/SAAH), portant sur la restauration et la réhabilitation des monuments et des sites (qui deviendra le Processus de Ljubljana – Financement de la réhabilitation du patrimoine en Europe du Sud-Est) ; et C. le Projet pilote de développement local, qui s'intéresse à la gestion et au développement social et économique durables des territoires.

- ▶ L'Initiative de Kiev est un projet pilote qui concerne la réhabilitation du patrimoine culturel dans des villes historiques (du Caucase) et se propose d'étudier de nouveaux modèles de développement local visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie urbaine des citoyens.
- ▶ COMUS (Community-Led Urban Strategies in Historic Towns) : il s'agit de stratégies urbaines menées par la communauté dans les villes historiques (du Caucase), l'idée étant d'utiliser le patrimoine comme un moyen d'améliorer le bien-être et la qualité de vie, de célébrer la diversité et d'encourager le dialogue et le respect.

Ces programmes ont été caractérisés par :

- ▶ une augmentation de la portée et de l'ampleur des interventions ;
- ▶ un allongement de la durée des projets ;
- ▶ une participation accrue des populations locales et un large éventail de parties prenantes.

Outre l'accent mis sur la conservation intégrée et le développement durable, l'intérêt s'est porté également sur les conventions du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine architectural (Grenade), au patrimoine archéologique (La Valette), au paysage (Florence) et à la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro).

Par ailleurs, des méthodes de gestion du patrimoine ont été constamment présentées et publiées dans des ouvrages et documents d'orientation, et beaucoup d'entre elles ont été adoptées et adaptées dans les langues des pays d'accueil.

Le processus a permis de créer des conditions favorables à un dialogue créatif et stimulant entre les experts locaux et nationaux et le groupe d'experts internationaux du Conseil de l'Europe. Ces échanges, fructueux, ont débouché sur des solutions communes aux problèmes identifiés et sur des stratégies de développement durable.

EFFETS

Globalement, le PCAT a eu pour effet de mettre le Conseil de l'Europe au cœur de l'évaluation et de la gestion du patrimoine en Europe, en contribuant à définir des normes et des modèles à suivre pour le plus grand bénéfice de tous – ceux qui sont directement impliqués et ceux qui sont implicitement concernés – et en parvenant à démontrer que le patrimoine est un outil de revitalisation et de développement durable.

Le programme a bénéficié d'un appui institutionnel et politique constant car il est considéré comme faisant autorité, favorable et bénéfique. Il a aidé les administrations et les institutions publiques aux niveaux local, régional et national à mieux comprendre la très grande importance que le patrimoine présente.

Le PCAT a considérablement étendu la dimension sociale du patrimoine et a montré qu'il est un acteur majeur du développement social, qui fait intervenir un très large éventail de personnes dans des activités très diverses, qui produit des avantages mesurables et crée des réseaux d'échange.

Sur le plan financier, il a clairement encouragé et favorisé des investissements importants dans des monuments et des sites au service d'une politique élargie de réinsertion sociale et de développement, notamment en réorientant et en ciblant plus précisément les crédits publics.

Les évaluations du patrimoine réalisées dans tous les principaux projets ont permis de commencer à mettre en place un suivi à plus long terme de l'état d'avancement des activités et des effets, et

ont facilité l'élaboration de plans d'action garantissant la viabilité à long terme des projets et des processus.

PROJETS FUTURS

Les évaluations du patrimoine devraient être utilisées au début de chaque grand projet pour déterminer la limite au-delà de laquelle les futures réalisations peuvent être évaluées. Une évaluation doit donc avoir lieu aux principales étapes du projet et à la fin de celui-ci pour mesurer les progrès, évaluer les effets et tirer des enseignements pouvant déboucher sur de bonnes pratiques.

Il serait utile, au moment de définir la portée et les résultats escomptés des projets, de tenir compte des recommandations et des stratégies de suivi issues de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle (sur les plans social, économique, territorial, des connaissances et de l'éducation) qui sont pertinentes pour le projet en question.

Il conviendrait également de prendre note des principes de la Convention de Faro afin de parvenir à mieux faire comprendre le rôle du patrimoine dans la société et d'encourager la ratification de la convention.

Dès le début des grands projets, des possibilités de collaboration devraient être envisagées aux échelons local, régional et national avec des organisations non gouvernementales (ONG), et au niveau international avec des institutions et organismes tels que la Commission européenne, l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UNESCO.

Il serait bon de mettre l'accent sur la fidélisation du personnel et la viabilité des projets dans les pays bénéficiaires. À cet égard, le PCAT devrait encourager le recrutement et la formation d'un personnel national spécialisé ainsi que la mise en place d'équipes chargées de gérer les projets et d'assurer l'exécution et le suivi des programmes jusqu'à ce que les mécanismes et pratiques soient entièrement institutionnalisés dans les pays.

Les futurs projets devraient être choisis en fonction des effets qu'ils pourraient produire durablement et à long terme sur le patrimoine et le développement aux échelons local, régional et national ; de leur capacité à améliorer la gestion du patrimoine, à faire participer les populations locales aux processus relatifs au patrimoine, et enfin à créer des méthodes pouvant être reproduites et appliquées dans d'autres contextes.

Il faudrait par ailleurs mettre à profit l'expérience acquise et les méthodes employées dans le cadre du PCAT pour inscrire le patrimoine dans des projets transversaux qui portent sur les grandes questions contemporaines que sont l'évolution démographique, les migrations, les crises socio-économiques et le changement climatique.

Enfin, les méthodes, les résultats et les réflexions concernant les futurs projets relatifs au patrimoine devraient être publiés plus systématiquement et s'adresser à d'autres destinataires que ceux visés par les recommandations du PCAT, ce qui permettrait d'informer et d'éduquer un public européen élargi et de lui faire comprendre que le patrimoine joue un rôle central dans la cohésion sociale et le développement.

Chapitre 1

Programme de coopération et d'assistance techniques : introduction à l'analyse

John Bold

INTRODUCTION

Le lancement en avril 2017 par le Conseil de l'Europe de la Stratégie 21 – Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle – crée un contexte nouveau et stimulant pour le Programme de coopération et d'assistance techniques (PCAT) qui existe de longue date¹. Le lancement fait suite à l'approbation de la stratégie par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, annoncée dans la Déclaration de Namur de 2015 (voir l'annexe I pour la Déclaration de Namur et l'annexe II pour les composantes, les défis et les recommandations de la stratégie).

Réagissant aux nombreuses crises contemporaines qui ont un impact significatif sur nos sociétés et notre patrimoine, et conscients que le patrimoine culturel est une ressource unique qui contribue à l'édification d'une société plus pacifique, plus juste et plus solidaire, les ministres ont demandé qu'une stratégie soit élaborée pour redéfinir la place et le rôle du patrimoine culturel, qui apparaît comme une réponse nécessaire aux défis actuels. Dans les lignes directrices qui s'y rattachent et qui décrivent les enjeux et les approches abordés dans la Stratégie, il est recommandé que les priorités opérationnelles soient mises en œuvre en s'appuyant sur les conventions, instruments et outils existants du Conseil de l'Europe, notamment le Programme de coopération et d'assistance techniques lié à la conservation intégrée du patrimoine culturel. L'inclusion du PCAT est une reconnaissance à point nommé de son importance constante en tant que pièce maîtresse de la stratégie relative au patrimoine culturel européen et de sa gestion. Elle vient à un moment où une réflexion s'engage sur les réalisations passées et les perspectives d'avenir. Un examen des aspects du programme, notamment de son impact sur les villes et les territoires historiques, a été publié la même année que la Déclaration de Namur² (voir annexe I). D'autres recherches sur ces sujets ont été menées ultérieurement, ainsi qu'un examen de l'impact du programme sur les monuments et les sites. Les résultats de ces études et réflexions sont présentés dans le présent ouvrage, dans lequel les experts du Conseil de l'Europe se sont efforcés d'analyser le programme et d'évaluer les enseignements

1. Le lancement de la stratégie a eu lieu à Limassol (Chypre), les 6 et 7 avril 2017.

2. Voir <https://rm.coe.int/le-patrimoine-culturel-au-21e-s-pour-mieux-vivre-ensemble-vers-une-str/16806a89af>.

tirés des activités réalisées dans les trois grandes catégories. Au chapitre 2 sur les monuments et les sites, le Programme régional du Conseil de l'Europe/Commission européenne pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe (PRSEE) est examiné, l'accent étant mis sur le Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée/Évaluation du patrimoine architectural et archéologique (IRPP/SAAH). Ces activités ont débouché sur le Processus de Ljubljana (phases I et II), qui soulignait le rôle fondamental du patrimoine dans les stratégies de réhabilitation mises en œuvre dans l'ensemble de la région. La méthode a ensuite été adaptée et réutilisée pour l'Initiative de Kiev sur la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques et le projet COMUS (Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques), tous deux dans les pays du Caucase. Les deux projets sont examinés en détail dans le chapitre 3 sur les villes historiques. Au chapitre 4 sur les territoires, l'approche adoptée dans le Projet pilote de développement local (LDPP) du PRSEE pour le développement social et économique territorial est analysée et évaluée. Chacun de ces chapitres, rédigés à la lumière de la Stratégie 21, présente de nouvelles approches tout en démontrant clairement la continuité qui caractérise le PCAT sur le plan de la culture et des procédures. C'est cette continuité ainsi que la volonté de répondre à l'évolution des situations qui ont permis à la nouvelle stratégie de montrer que le patrimoine est un élément stimulant pour la réalisation des grands objectifs sociaux et économiques escomptés. Le PCAT a constamment joué un rôle de premier plan dans la conceptualisation du rôle du patrimoine culturel, et a souligné que sa préservation et sa mise en valeur étaient plus un catalyseur qu'une fin en soi, un stimulant pour le développement social et économique et l'amélioration du milieu de vie. Les trois composantes thématiques de la stratégie – « sociale », « développement économique et territorial » et « connaissances et éducation » (décrites plus en détail ci-dessous) – sont présentées dans les trois chapitres principaux de ce livre de telle sorte qu'elles correspondent bien aux mesures et impacts déterminés par les auteurs, qui ont croisé leurs propres résultats avec les recommandations de la stratégie.

Toutes les mesures décrites dans cet ouvrage ont été élaborées sous l'égide du Programme de coopération et d'assistance techniques du Conseil de l'Europe, dirigé par un personnel très restreint et spécialisé, dont les projets majeurs ont bénéficié d'un financement de l'Union européenne au cours des quinze dernières années. Ce chapitre liminaire vise à situer le programme dans son contexte et à présenter certains de ses impacts. Les enseignements tirés de l'expérience acquise ainsi que les perspectives d'avenir sont abordés dans le chapitre de conclusion.

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUES

Le Programme de coopération et d'assistance techniques du Conseil de l'Europe (à l'origine « Programme d'assistance technique ») permet de fournir des avis aux administrations publiques et aux spécialistes du patrimoine depuis plus de quarante ans³. Ce programme a reçu une véritable impulsion à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural (1975), qui reposait sur la notion de patrimoine en péril. En clair, le patrimoine n'est reconnu en tant que tel que lorsqu'il est menacé : la menace mobilise la réflexion et impose de réagir rapidement. La première mission a été achevée deux ans plus tard⁴. Le programme a été créé pour répondre aux demandes d'avis sur des problèmes spécifiques concernant le patrimoine, en particulier ceux dont on pourrait tirer des enseignements plus généraux. Plus d'une centaine de projets ont été menés à bien, dont plus

3. Pour un compte rendu plus détaillé du programme, voir Bold J. "The technical co-operation programme : context and evolution" in Bold J. et Cherry M. (eds.), *The Politics of Heritage Regeneration in South-East Europe*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2016.

4. Sur la conservation intégrée de la vieille ville de Breisach-am-Rhein, Münsterberg (République fédérale d'Allemagne).